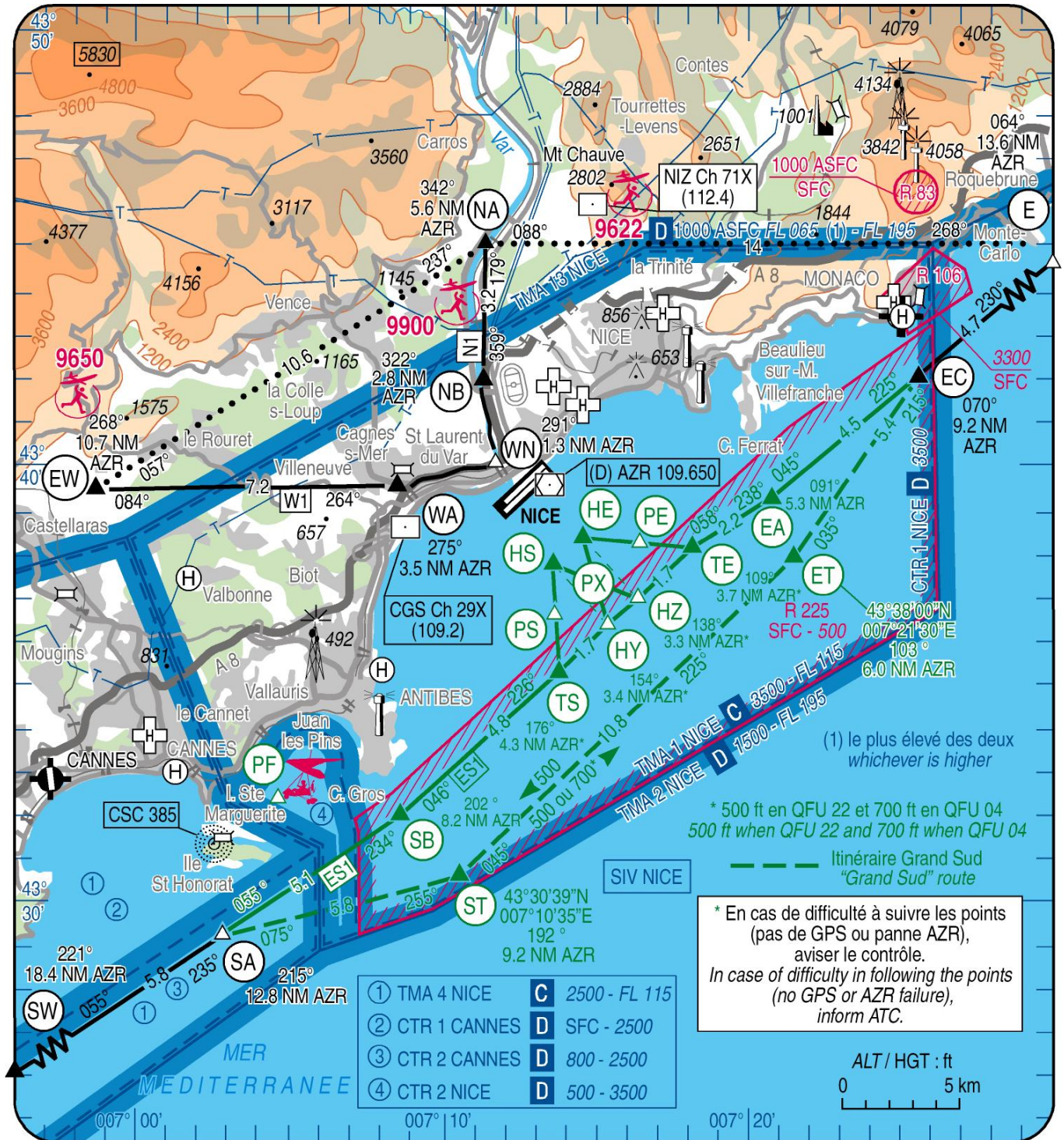


Objet : Création d'un transit hélicoptère « Grand Sud » pour le Grand Prix de Monaco (GPM) de Formule 1.
En vigueur : Du 26 au 29 mai 2023

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Nice Côte d'Azur LFMN, Cannes Mandelieu LFMD - Hélicoptère : Monaco LNMN



Extrait carte Hélistation Nice 29 DEC 2022 : AD 3 LFMN APP 01

GESTION PARTICULIERE DES HELICOPTERES EN CTR NICE

Création d'un itinéraire de transit hélicoptères dit « Grand Sud » :

- défini entre MONACO et CANNES passant par les points: EC - ET (2 NM au Sud-Est du point EA) - ST (2 NM au Sud-Est du point SB) - SA ;
- utilisable **de jour** ;
- si piste 04 en service : Altitude de 500ft vers l'Ouest et 700 ft vers l'Est ;
- si piste 22 en service : Altitude de 500 ft dans les 2 sens.

Fréquence de contact pour les hélicoptères en transit dans les 2 sens entre SA et EC sur toute la durée du sup AIP : contactez 123.150 MHz.
L'itinéraire à suivre (EA-SB ou Grand sud) sera donné par l'ATC.

Des mesures de régulation de débit de trafic peuvent être mises en œuvre.

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, notamment en ce qui concerne les restrictions d'utilisation des plateformes aéroportuaires de Nice et de Cannes.

Pour rappel :

- Les conditions météorologiques minimales d'utilisation des trajectoires hélicoptères au départ et à l'arrivée des FATOs de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur :

	Visibilité	Plafond
Jour	5 km	1500 ft
Nuit	8 km	1500 ft

- VFR spécial : les hélicoptères peuvent obtenir une clairance de VFR spécial sur les itinéraires entre Nice et Monaco si :
 - Visibilité > 5 km,
 - Plafond > 1000 ft